



quel est la meilleure chose à faire ?

Par **bename82**, le **20/04/2010** à **01:16**

Bonjour,

Je suis étudiante algérienne en France depuis 4 ans et 8 mois. J'ai rencontré l'homme de ma vie ya 3 ans et on a décidé de se marier en mai ou juin prochain mais on hesite entre 2 options:

- 1 - Se marier ici, puis que je change de statut (je ne sais pas comment ça se passe)
- 2 - Rentrer chez moi en septembre, me marier et faire les demarches de transcriptions etc

Sachant que j'ai une CDI à temps partiel auquel je tiens, et que ce sera dur pour moi de me séparer de mon fillancé, ma question est :

Qu'est ce qui serait le moins compliqué et le plus rapide à faire ?

Quels sont les delais pour chaque option ?

Si je me marie en France y aurait il un risque qu'il y ait une coupure et que je perde mon CDI ?

Si je le fais en algerie (et que je suis du coup obligé de rentrer) combien de temps les démarche prendraient elles ?

Merçi d'avance :-)